

9 188175052

RWANDA : UN GÉNOCIDE OUBLIÉ ?

mk2

RWANDA

UN GÉNOCIDE OUBLIÉ ?

UN PROCÈS POUR MÉMOIRE



mk2

France
Culture

7505218816

RWANDA : UN GÉNOCIDE OUBLIÉ ?

mk2

9 188175052

UN PROCÈS POUR MÉMOIRE

mk2

Printemps 2001 : un procès historique se tient devant la cour d'assises de Bruxelles. Pendant 8 semaines, quatre Rwandais comparaissent pour leur participation au génocide de 1994.

Une ONG belge, RCN Justice et Démocratie, a obtenu l'autorisation exceptionnelle d'enregistrer l'ensemble des débats. Ces documents sonores uniques ont servi de point de départ à une série de 25 émissions de radio, diffusée par France Culture au cours de l'été 2003.

Les 4 disques inclus dans ce coffret en constituent une première approche.

Principes retenus : suivre la chronologie du procès, retenir pour chaque émission d'une heure une problématique à développer, ainsi tenter d'expliquer ce génocide, ses mécanismes, ses causes, ses conséquences.

CD 1

35 ANS DE MONTÉE PROGRESSIVE DE LA HAINE

Avec les voix de Alain Destexhe, Colette Braeckmann, Naasson Munyandamutsa, Laurien Ntezimana et Stéphane Audoin-Rouzeau.

CD 2

BOURREAUX ET VICTIMES : LA BANALITÉ DU CRIME

Avec les voix de Jean Hatzfeld, Stéphane Audoin-Rouzeau, Gasana Ndobu, Annette Wiewiorka, Spéciose Mukayiranga et Naasson Munyandamutsa.

CD 3

L'ÉGLISE ET LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE : L'ABSTENTION COUPABLE

Avec les voix d'Alain Destexhe, Léopold Greindl, Christian Terras, Spéciose Mukayiranga, Magdeleine Willame, Général Christian Quesnot, Pierre Brana.

CD 4

VIVRE APRÈS LE GÉNOCIDE

Avec les voix de Jacques Sémelin, Naasson Munyandamutsa, Madeleine Mukamabano, Boubacar Boris Diop, Bernadette, Jean Hatzfeld, Christian Terras, Guy Verhofstadt et Gasana Ndobu.

(p) 2003 Radio France (c) 2004 Radio France / MK2 Music

9 188175052
mk2

www.mk2.com

Auteur : Laure de Vulpian
Réalisateur : Mehdi El Hadj

France
Culture

Graphisme Annelie Riggs

9 188175052

UN PROCÈS POUR MÉMOIRE

mk2



L'intégrale de la série d'émissions
"Rwanda : un génocide oublié ?"
(25 émissions - 25 heures de programme)
est disponible sur CD au format MP3 sur

www.mk2.com

9488175052

RWANDA

UN GÉNOCIDE OUBLIÉ ?

UN PROCÈS POUR MÉMOIRE



CD 1

35 ANS DE MONTÉE PROGRESSIVE DE LA HAINE

Avec les voix de Alain Destexhe, Colette Braeckmann, Naasson Munyandamutsa, Laurien Ntezimana et Stéphane Audoin-Rouzeau.

L'avertissement du Président aux jurés. La déclaration préliminaire des parties civiles. Les dépositions de trois historiens : Claudine Vidal, Filip Reyntjens et Alison Des Forges. Les curriculum vitae des quatre accusés.

CD 2

BOURREAUX ET VICTIMES : LA BANALITÉ DU CRIME

Avec les voix de Jean Hatzfeld, Stéphane Audoin-Rouzeau, Gasana Ndoba, Annette Wiewiorka, Spéciose Mukayiranga et Naasson Munyandamutsa.

Les témoignages de deux rescapées : Spéciose Mukayiranga et Yolande Mukagasana, les expertises psychiatriques et psychologiques, les interrogatoires de Vincent Ntezimana et Alphonse Higaniro.

CD 3

L'ÉGLISE ET LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE : L'ABSTENTION COUPABLE

Avec les voix d'Alain Destexhe, Léopold Greindl, Christian Terras, Spéciose Mukayiranga, Magdeleine Willame, Général Christian Quesnot, Pierre Brana.

Témoignage de Marie-Claire Duch, interrogatoires de sœur Gertrude et sœur Kizito, déposition de Laurien Ntezimana.

CD 4

VIVRE APRÈS LE GÉNOCIDE

Avec les voix de Jacques Sémelin, Naasson Munyandamutsa, Madeleine Mukamabano, Boubacar Boris Diop, Bernadette, Jean Hatzfeld, Christian Terras, Guy Verhofstadt et Gasana Ndoba.

Réquisitoire de l'Avocat général sur la culpabilité, plaidoirie de la défense, derniers propos des quatre accusés, réquisitoire sur la peine, plaidoirie de la défense, verdict.

RWANDA : UN GÉNOCIDE OUBLIÉ ?

MÉMOIRE D'UN PROCÈS

Printemps 2001 : un procès historique se tient devant la cour d'assises de Bruxelles. Pendant 8 semaines, quatre Rwandais comparaissent pour leur participation au génocide de 1994. Pour la première fois, la loi de compétence universelle est appliquée. Cette loi de 1993 donnait aux victimes, quelle que soit leur nationalité, le droit de saisir la justice belge de toute infraction au droit international humanitaire, quel que soit le pays où le crime a été commis et quelle que soit la nationalité des auteurs et des criminels. Ce texte a été modifié en 2003 et sa portée a été limitée.

Procès exceptionnel également par la qualité des accusés : un universitaire, un ancien ministre et, fait inédit en Belgique, deux religieuses. Aucun n'a tué de ses mains, mais selon l'accusation, tous les quatre ont *fait tuer* ou *laissé tuer*.

Au terme des débats : le jury condamne les 4 accusés à des peines allant de 12 à 20 ans de prison. Jugement définitif pour tous. Les deux religieuses ont cependant déposé un recours devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme, qui est encore pendant.

« Rwanda : un génocide oublié ? », avec un point d'interrogation. Pourquoi ce titre ? Parce qu'il est vrai qu'en France, ce génocide est méconnu et quelque peu déconsidéré ; ce qui n'est pas le cas en Belgique. 6ème génocide du XXe siècle (après celui des Arméniens, des Juifs d'Europe et des Cambodgiens), il a fait plus d'un million de victimes : des hommes, des femmes et des enfants, du bébé au vieillard. Des victimes essentiellement Tutsi, dont le seul tort était d'être nées Tutsi.

Mais « la mémoire d'un génocide est une mémoire paradoxale : plus le temps passe, moins on oublie », comme le dit l'écrivain sénégalais, Boubacar Boris Diop. Cette mémoire en cours d'élaboration doit être nourrie et enrichie. De même qu'il existe un devoir de mémoire, il existe aussi un devoir de connaissance. C'est ce à quoi France Culture veut contribuer.

Au départ, une série de 25 émissions de radio construites autour des *minutes sonores* du procès de Bruxelles. Une ONG belge, du nom de *RCN Justice et Démocratie*, a obtenu l'autorisation exceptionnelle d'enregistrer l'ensemble des débats. Ce sont des documents uniques, exceptionnels.

Principes retenus : suivre la chronologie du procès, retenir pour chaque émission d'une heure une problématique à développer, ainsi tenter d'expliquer ce génocide, ses mécanismes, ses causes, ses conséquences. Questions posées ? Le rôle de l'Eglise avant et pendant le génocide, celui de la communauté internationale, celui des médias, la fabrication de la haine au prétexte de l'ethnisme, le statut et la situation des rescapés aujourd'hui, les tentations révisionnistes toujours actuelles, le pardon et la réconciliation.

Pour témoigner, expliquer, analyser, commenter : une trentaine d'interlocuteurs, rwandais, belges et français, récurrents ou non : des historiens, des prêtres, des militaires, des hommes politiques, des écrivains, des journalistes, un psychiatre, un metteur en scène et bien sûr des témoins et des femmes rescapées des massacres, sorties vivantes d'entre les cadavres.

Cette série d'émissions a été diffusée pendant l'été 2003, à raison d'une émission par jour. Elle a suscité un nombre inattendu et inhabituel de réactions d'auditeurs. Beaucoup souhaitent savoir s'il était possible de se procurer des copies ou un script. Décision a été prise d'éditer un livre et des CD. Le livre, surtout pour rendre la série accessible aux Rwandais, qui ne disposent pas des mêmes moyens d'écoute ou de communication que les Européens. Les CD, pour restituer l'émotion qui se dégage du procès et faire connaître cette somme d'informations sur un événement encore méconnu et souvent incompris.

Parce qu'« en nonante-quatre, tuer, c'était comme boire un verre d'eau », comme le disait Yolande Mukagasana à la barre des témoins, parce que de jeunes Rwandais se suicident encore aujourd'hui par désespoir, parce que « les enfants du viol ne savent toujours pas qui ils sont », parce que des Rwandaises qui ont échappé à la mort en 1994 meurent tous les jours du sida transmis par leurs violeurs, parce que tous les rescapés n'ont pas encore pu enterrer leurs morts... parce que, quoi qu'on en dise, certains dirigeants Blancs ne sont pas totalement innocents de ce génocide, il faut se poser la question de la mémoire ou de l'oubli.

Laure de Vulpian

Auteur : Laure de Vulpian
Réalisateur : Mehdi El Hadj
Documentation : Marianne Joly et Annelise Signoret
Mixages : Noelly Pellegrin

Générique : Humura, écrit et composé par Aimable Twahirwa, interprété par Les Voix Hirwa, enregistré dans les studios de Radio France en juin 2003. Prise de son : Philippe Bredin et Romain Lukens.

Tous les enregistrements du procès ont été effectués par RCN Justice et Démocratie en 2001. Tous les enregistrements hors procès datent du printemps 2003. Ils ont été réalisés à Paris, Bruxelles, Kigali et Butare au Rwanda.

LE PROCÈS DE BRUXELLES

Devant la Cour d'assises de Bruxelles-Capitale
Dates : du 17 avril au 8 juin 2001
soit 34 journées d'audience
250 heures de débat

Président : Luc Maes
Avocat général : Alain Winants
12 jurés effectifs, 12 jurés supplémentaires
Juge d'instruction : Damien Vandermeersch

Sur 171 témoins cités, 140 sont venus déposer

LES ACCUSÉS

L'intellectuel Vincent Ntezimana

Né le 18 septembre 1961 à Murambi (nord-ouest du Rwanda), il est diplômé de physique et de météorologie de l'université de Louvain-la-Neuve. Enseignant à l'Université Nationale du Rwanda à Butare, il fait partie des fondateurs du PRD (Parti du Renouveau Démocratique) en 1990. Il quitte le Rwanda à la fin du génocide, et obtient le statut de réfugié en Belgique. Vincent Ntezimana est condamné à 12 ans de prison par la Cour d'assises de Bruxelles pour son rôle dans l'assassinat d'un de ses collègues et pour n'avoir pas empêché la mort d'un jeune fille achevée sous ses yeux. Il aurait de plus constitué des listes nominatives ayant servi à désigner les victimes du génocide. Il s'est toujours défendu d'être un extrémiste Hutu et affirme avoir été au contraire un modéré, opposant au régime du président Habyarimana.

L'apparechik Alphonse Higaniro

Né en 1949 à Gaseke, près de Gisenyi. Diplômé de mathématiques de l'université de Louvain-la-Neuve, il enseigne au Rwanda avant d'occuper d'importantes fonctions au ministère de l'Education Nationale. Secrétaire général de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs pendant plusieurs années, ministre des Transports et des Communications en 1991, il est au moment du génocide directeur général de la SORWAL, la Société Rwandaise des Allumettes. Gendre du médecin personnel de Juvénal Habyarimana, il fait partie de l'entourage présidentiel. On le dit membre de l'Akazu, un cercle extrémiste Hutu constitué autour de l'épouse du Président. En juin 1994, il quitte le Rwanda et se réfugie au Zaïre, puis en Belgique. Alphonse Higaniro est condamné à 20 ans de prison pour avoir commandité des assassinats, incité au génocide par certains de ses écrits et utilisé la SORWAL pour recruter, armer et former des miliciens Interahamwe.

L'ancienne prieure de Sovu, sœur Gertrude

Née le 15 août 1958 à Gitarama, Consolata Mukangango choisit à 19 ans d'entrer en religion. Après des études en France et en Belgique, elle s'installe en 1991 au couvent de Sovu, dont elle est élue supérieure en 1993. Elle est responsable d'une communauté de 31 religieuses, dont 17 sont Tutsi. A la fin du génocide, elle quitte le Rwanda pour la Belgique. Sœur Gertrude est condamnée à 15 ans de prison pour son implication dans les massacres d'environ 7000 personnes, perpétrés aux abords du monastère entre le 18 avril et le 6 mai 1994 : refus d'accueillir et de nourrir des réfugiés, fourniture d'essence (par elle ou sœur Kizito) aux miliciens qui l'ont utilisée pour brûler vives entre 250 et 500 personnes, et enfin, le 5 mai, appel au bourgmestre de Huye afin qu'il fasse "nettoyer" les abords du monastère où restaient encore des Tutsi (qui seront de ce fait tués dès le lendemain). Elle a déposé un recours devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme de Strasbourg, qui n'a pas été examiné à ce jour. Néanmoins, sa condamnation est définitive.

Sœur Kizito

Née le 22 juin 1964 à Sovu, Julienne Mukabwera entre au couvent à la mort de son père. Elle est encore novice au monastère de Sovu au moment du génocide. Elle est présentée comme le bras droit de sœur Gertrude lors des événements d'avril et mai 1994. Elle aurait fourni les bidons d'essence aux miliciens. Faute de charges suffisantes, sœur Kizito n'a jamais été inculpée par le juge d'instruction. Pourtant, le jury la condamne à 12 ans de prison. Elle a déposé un recours devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme de Strasbourg, qui n'a pas été examiné à ce jour. Néanmoins, sa condamnation est définitive.

LES AVOCATS

Partie civile

Georges-Henri Beauthier
Clément de Cléty
Jan Fermon
Eric Gillet
Michèle Hirsch
Patricia Jaspis
Philippe Lardinois
Mélence Nkubanyi
Dirk Ramboer
Olivier Slusny

Défense

Jean-Yves Carlier et Annabelle Belamri : au nom de Vincent Ntezimana
Albert Evrard, Pierre Monville et Sophie Cuykens : au nom d'Alphonse Higaniro
Alain Vergauwen et Cédric Vergauwen : au nom de sœur Gertrude
Gilles Vanderbeck et Serge Wahis : au nom de sœur Kizito

LES AUTRES ACTEURS DU PROCÈS

Claudine Vidal, historienne française, africaniste
Filip Reyntjens, historien et politologue belge
Alison Des Forges, historienne américaine
Spéciose Mukayiranga, rescapée du génocide, partie civile, vit toujours à Kigali
Marie-Claire Duch, professeur d'anglais de nationalité belge au monastère de Sovu en 1994
Gasana Ndobu, partie civile, professeur de littérature africaine, vit entre le Rwanda et la Belgique. Il a présidé la Commission nationale des Droits de l'Homme du Rwanda, de 1999 à 2002

LES INTERVENANTS

Stéphane Audoin-Rouzeau, historien des conflits du XXème siècle, Français
Bernadette, membre du collectif belge des parties civiles dans les dossiers rwandais, Belgo-rwandaise
Colette Braeckmann, journaliste au Soir de Bruxelles, spécialiste de l'Afrique des Grands Lacs, Belge
Pierre Brana, ancien député socialiste, rapporteur de la mission d'information parlementaire sur le Rwanda, Français
Alain Destexhe, sénateur, rapporteur de la « Commission Rwanda », Belge
Boubacar Boris Diop, écrivain, auteur de Murambi, le livre des ossements (2000), Stock, Sénégalais
Léopold Greindl, Père Blanc, Belge
Jean Hatzfeld, écrivain, auteur de deux ouvrages de référence : Dans le nu de la vie (2001) et Une saison de machettes, (2003), Le Seuil, Français
Madeleine Mukamabano, journaliste, Franco-rwandaise
Spéciose Mukayiranga, comptable, rescapée du génocide, Rwandaise
Naasson Munyandamutsa, médecin psychiatre, Rwandais
Gasana Ndobu, professeur de littérature, Rwandais
Laurien Ntezimana, théologien, Rwandais
Général Christian Quesnot, ancien chef d'Etat-major particulier de François Mitterrand en 1994
Jacques Sémelin, politologue et historien, spécialiste des meurtres de masse, Français
Christian Terras, directeur de la revue catholique progressiste Goliath, Français
Guy Verhofstadt, président de la « Commission sénatoriale Rwanda », Premier Ministre depuis 1999, Belge
Annette Wieviorka, historienne, spécialiste de la Shoah, Française
Magdeleine Willame, ancienne sénatrice, Belge

LE RWANDA

Ancienne colonie allemande puis belge, indépendante depuis 1962. Situé dans la région des Grands Lacs, entre le Congo à l'Ouest, l'Ouganda au Nord, la Tanzanie à l'Est et le Burundi au Sud.
Population en 1994 : 7.500.000 habitants. Aujourd'hui : 8.160.000 (recensement 2002)
C'est la plus forte densité d'Afrique : 292 habitants au km² (contre 214 au Burundi, 76 en Ouganda, 30 en Tanzanie et 18 au Zaïre), selon des chiffres de 1993.

La diaspora rwandaise est importante. Composée de Tutsi et de Hutu, elle s'est constituée dès la fin des années cinquante, en raison des massacres. Après le génocide, de nombreux Hutu ont choisi l'exil pour échapper à d'éventuelles poursuites judiciaires. La diaspora se partage entre la Belgique (ancienne puissance coloniale), le Canada, la France et les autres pays d'Afrique, souvent francophones.
Taux de chômage : de l'ordre de 60 à 70% dans les plus grandes villes.
Président de la République : Paul Kagame (FPR).

Villes principales : Kigali, la capitale (600.000 habitants), Gitarama (85.000 habitants), Butare (80.000 habitants), Gisenyi (67.000).

LES CHIFFRES DU GÉNOCIDE

Victimes

1.174.000 selon des chiffres officiels (2003) ; 500.000 selon d'autres sources.
Parmi elles, il y aurait entre 2 et 10% de Hutu modérés.
300.000 rescapés.
Entre 600.000 et 1 million d'exilés sont revenus au Rwanda.

Tueurs

Environ 250.000 auteurs directs de crimes ou complices directs et actifs.
Entre 250.000 personnes et deux millions de personnes impliquées à un degré moindre (pillages, destructions, incendies, surveillance, dénonciation).
20.000 génocidaires de "catégorie 1" (organisateur, planificateurs, hiérarques locaux, miliciens et tous ceux ayant appelé au meurtre : journalistes, préfets, bourgmestres, etc.).

HUMURA (NE PLEUREZ PAS)

Cette plainte rwandaise, composée par Aimable Twahirwa, s'adresse d'abord aux victimes du génocide, au million de morts qui ne sont pas tous enterrés et dont les âmes errantes hantent la mémoire des vivants. Le propos de l'auteur est de consoler ces morts. Mais il s'adresse aussi, et alternativement, aux tueurs et à tous les Rwandais. Ce chant traduit l'incompréhension dans laquelle se trouve aujourd'hui encore celui qui s'interroge sur le génocide de 1994.

Aimable Twahirwa est né au Rwanda en 1976. Chanteur, musicien, comédien, danseur et chorégraphe, il a passé deux ans en France. De retour au Rwanda avec, en poche, un diplôme international d'art dramatique, il a pris la direction du Centre des Arts de l'Université de Butare.

Hmmmm humura
humura shenge tuzabasabira
Ese ubundi babahoye iki ?
Bana ba mama
Mbese mwazize iki ?

Abo babyeyi mwahotoye
Izo mpinja mwasekuye
Bo bazarag iki ?
Mana y'i Rwanda
Kuki aho twari dutuye
Ko wahoinutse ivu ?

Hmmmm humura
humura shenge tuzabasabira
Ese ubundi babahoye iki ?
Bana ba mama
Mbese mwazize iki ?

Ubwomperuka twavaga inda imwe
Shitani uwo yateye
We yaturutse he ?
Mana y'I Rwanda
Kuki aho twari dutuye
Ko wahoinutse ivu ?

Hmmmm humura
humura shenge tuzabasabira
Ese ubundi babahoye iki ?
Bana ba mama
Mbese mwazize iki ?

*Hmmmm, ne pleurez pas,
Ne pleurez pas, nous penserons à vous
Pourquoi on vous a tués,
Frères et sœurs ?
Mais de quoi avez-vous été victimes ?*

*Et ces parents que vous avez massacrés,
Et ces enfants que vous avez broyés
De quoi ont-ils été victimes ?
Dieu du Rwanda,
Pourquoi sur nos collines
Tout n'est plus que ruines ?*

*Hmmm, ne pleurez pas,
Ne pleurez pas, nous penserons à vous
Pourquoi on vous a tués,
Frères et sœurs ?
Mais de quoi avez-vous été victimes ?*

*Nous étions pourtant tous frères et sœurs
Et ce Satan qui a attaqué,
D'où est-il venu ?
Dieu du Rwanda,
Pourquoi sur nos collines
Tout n'est plus que ruines ?*

*Hmmm, ne pleurez pas,
Ne pleurez pas, nous penserons à vous
Pourquoi on vous a tués,
Frères et sœurs ?
Mais de quoi avez-vous été victimes ?*

Paroles et musique : Aimable Twahirwa
Interprété par le groupe « Les Voix Hirwa »

Enregistré à Paris, dans les studios de Radio France en juin 2003
Prise de son : Philippe Bredin et Romain Luken.

LES DIX COMMANDEMENTS DES BAHUTU

Texte intégral, diffusé en Belgique et au Rwanda en 1990

Ce texte accompagne « L'appel à la conscience des Bahutu ». Ce sont des appels à la discrimination et à la haine anti-Tutsi. Ils ont été ouvertement diffusés dans le pays et à l'étranger, et publiés notamment dans le journal extrémiste, Kangura.

1. Tout Hutu doit savoir qu'une femme Tutsi où qu'elle soit, travaille à la solde de son ethnique tutsi. Par conséquence, est traître tout Hutu qui épouse une Tutsi, qui fait d'une Tutsi sa concubine, qui fait d'une Tutsi sa secrétaire ou sa protégée.
2. Tout Hutu doit savoir que nos filles Hutu sont plus dignes et plus consciencieuses dans leur rôle de femme, d'épouse et de mère de famille. Ne sont-elles pas jolies, bonnes secrétaires et plus honnêtes !
3. Femmes Hutu, soyez vigilantes et ramenez vos maris, vos frères et vos fils à la raison.
4. Tout Hutu doit savoir que tout Tutsi est malhonnête dans les affaires. Il ne vise que la suprématie de son ethnique. Par conséquent est traître tout Hutu qui fait alliance avec les Tutsi dans ses affaires, qui investit son argent ou l'argent de l'Etat dans une entreprise d'un Tutsi, qui prête ou emprunte de l'argent à un Tutsi, qui accorde aux Tutsi des faveurs dans les affaires (l'octroi des licences d'importation, des prêts bancaires, des parcelles de construction, des marchés publics...)
5. Les postes stratégiques tant politiques, administratifs, économiques, militaires et de sécurité doivent être confiés aux Hutu.
6. Le secteur de l'Enseignement (élèves, étudiants, enseignants) doit être majoritairement Hutu.
7. Les Forces Armées Rwandaises doivent être exclusivement Hutu. L'expérience de la guerre d'octobre 1990 nous l'enseigne. Aucun militaire ne doit épouser une femme Tutsi.
8. Les Hutu doivent cesser d'avoir pitié des Tutsi.
9. Les Hutu, où qu'ils soient, doivent être unis solidaires et préoccupés du sort de leurs frères Hutu. Les Hutu de l'intérieur et de l'extérieur du Rwanda doivent rechercher constamment des amis et des alliés pour la cause Hutu, à commencer par leurs frères bantou. Ils doivent constamment contrecarrer la propagande tutsi. Les Hutu doivent être fermes et vigilants contre leur ennemi commun tutsi.
10. La Révolution Sociale de 1959, le Référendum de 1961 et l'idéologie Hutu doivent être enseignés à tout Hutu et à tous les niveaux. Tout Hutu doit diffuser largement la présente idéologie. Est traître tout Hutu qui persécutera son frère Hutu pour avoir lu, diffusé et enseigné cette idéologie.

LES AUTEURS

Mehdi El Hadj a réalisé de nombreux documentaires avec les producteurs de France Culture, en particulier ceux de Nuits Magnétiques.

Il a notamment réalisé avec Madeleine Mukamabano « Rwanda 1999 : revivre à tout prix », primé à Bayeux en 2000.



RADIO FRANCE / CHRISTOPHE ARBAWITZ



Journaliste à la rédaction de France Culture, Laure de Vulpian est spécialisée dans les questions de justice.

Elle a notamment couvert le procès Papon et celui du sang contaminé, l'affaire Pinochet et l'actualité carcérale française en l'an 2000. Ses reportages l'ont conduite dans les prisons françaises et italiennes, dans les deux Tribunaux Pénaux Internationaux de La Haye et Arusha, ainsi qu'au Rwanda, où elle a travaillé sur les suites du génocide des Tutsi en 1994.

RCN JUSTICE ET DÉMOCRATIE

RCN Justice et Démocratie est née en 1994 à la suite du génocide, à partir de ce constat : des centaines de milliers de Rwandais ont certes besoin de médicaments et de nourriture, mais ils ont aussi soif de justice.

Or, comment rendre justice quand la plupart des magistrats ont été tués, sont partis en exil ou sont devenus des bourreaux ? Comment rendre justice quand l'appareil judiciaire tout entier est à reconstruire, quand le nombre de prisonniers atteint des chiffres vertigineux ? Et au-delà, comment restaurer l'Etat de droit, lutter contre l'impunité et mettre en œuvre la Mémoire du génocide ? Réponse de RCN Justice et Démocratie : les Rwandais ont droit au droit et il faut les soutenir sur la voie de la reconstruction du pays et de la réhabilitation de la société.

L'action de RCN Justice et Démocratie prend la forme d'un soutien institutionnel à la justice rwandaise. Elle a déjà permis d'assurer la formation de magistrats, greffiers, enquêteurs et autres personnels de justice. Elle consiste en un soutien logistique à l'organisation des procès classiques. Plus récemment, RCN a appuyé la mise en place des nouvelles juridictions gacaca.

RCN Justice et Démocratie a une vocation nationale et internationale. L'association s'est implantée en Haïti, au Burundi, au Congo et en Belgique même (auprès de la diaspora rwandaise). Elle dispose dans tous ces pays de bureaux animés par des équipes composées d'expatriés et de locaux.

RCN est la juxtaposition de deux sigles, l'un français, l'autre anglais : Réseau Citoyen (RC) et Citizen Network (CN).

GLOSSAIRE

Gacaca

Juridictions traditionnelles remises au goût du jour. Elles sont composées de juges élus et chargés de juger les génocidaires (sauf les planificateurs et organisateurs).

FPR

Front Patriotique Rwandais, parti politique fondé par les Tutsi exilés. Le 1er octobre 1990, le FPR entre au Rwanda par l'Ouganda. C'est le début d'une guerre civile qui s'achève en 1994, en même temps que le génocide, par une victoire du FPR.

Inkotanyi

Ce sont les hommes du FPR. Front Patriotique Rwandais. Ceux que le régime Habyarimana appelait les rebelles.

Inyenzi

C'est le mot qu'employaient les Hutu pour parler des Tutsi, à partir des années 1960 dans un processus de déshumanisation bien connu des spécialistes de la Shoah. Littéralement, le mot signifie cafard, emetiait.

Interahamwe

C'est le nom donné à la milice qui a été le bras armé du génocide. Avant le génocide, les Interahamwe sont les membres de la milice du MRND, le parti présidentiel. Chaque parti a sa milice. Par extension, ce nom d'interahamwe a été donné aux membres de toutes les milices. On les recrutait à l'origine parmi la jeunesse et plus spécifiquement chez les supporters des équipes de football. Littéralement, interahamwe signifie solidaire.

Itsembabwoko

C'est le mot qui signifie génocide. Il a été créé après juillet 1994. Il indique l'idée d'extermination.

Hutu

Ce n'est pas une ethnie, mais une catégorie sociale : celle des cultivateurs. Les Hutu représentent 85 % de la population rwandaise.

Tutsi

Ce n'est pas une ethnie, mais une catégorie sociale : celle des éleveurs. Les Tutsi élèvent des vaches. Autrefois, la richesse d'un rwandais s'appreciait au nombre de vaches qu'il possédait. Les Tutsi représentent environ 14 % de la population.

Twa

C'est la 3ème catégorie sociale, celle des cueilleurs. C'est aussi la moins nombreuse : 1 % de la population.

Kinyarwanda

C'est la langue parlée au Rwanda, commune aux trois groupes que les sont les Hutu, les Tutsi et les Twa. C'est une langue très complexe et imagée, qui procède par proverbes et sentences.